

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} février 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Absent excusé : Alain Doucet (procuration Claude Mariotti).

Le conseil municipal désigne François Gevaux secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : embauche d'une personne en CDD pour renforcer l'effectif à la cantine et remplacer Mme NOEL qui prend un congé maternité

1) Comptes rendus des réunions de commissions

Aménagement & travaux	
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Des devis ont été reçus pour les armoires d'archivage, la commission est en attente d'un rdv sur place pour assurer que les volumes sont ok afin de valider un devis. • Des petits travaux sont prévus aux vacances de février ainsi que la réalisation du bureau de la directrice. • Un réaménagement du hangar communal de chez Dametaz a été vu avec les cantonniers
Environnement, bois	Entretien de la sapinière à Penouclat en cours
Urbanisme	
Budget & Finances	Commission prévue le 10 février
Enfance, école, jeunesse et sport	<p>La rentrée de début d'année a été compliquée par des changements de protocoles sanitaires de dernière minute. Les parents ont été de nouveau sensibilisés pour diminuer autant que possible, les effectifs de cantine. Sans effets visibles</p> <p>Le service s'effectue toujours à table, par groupe classe, dans le respect des protocoles en vigueur. Un jour par semaine, chaque groupe classe mange à tour de rôle dans une salle à part, un pique-nique prévu par les parents, pour diminuer le nombre d'enfants à servir en cantine. Cette solution semble efficace pour soulager le personnel.</p> <p>Le comité se réunira de nouveau pour travailler autour des projets dès que la situation sanitaire s'améliorera.</p>
Participatif	
Vie associative	
RH	<p>David ayant demandé sa mutation, le poste est à nouveau ouvert, l'offre d'emploi a été envoyée au CDG et devrait être en ligne sous peu.</p> <p>En raison de son départ en congé maternité, le remplacement de Mélanie (ATSEM) est à prévoir. Une</p>

	solution est envisageable, à discuter au conseil. Une réunion a eu lieu comme prévu le 15 janvier avec l'équipe école. Il a été convenu de reprogrammer une réunion pour parler du tableau de ménage et convenir des tâches et des solutions. Cette réunion est envisagée le 12 février.
Communication	La commission a commencé à travailler sur Teams. Intervention de Samuel à prévoir en mars pour présentation de l'outil Teams au conseil
CCAS	
Projet global	Vote prévu au conseil
Adressage	La consultation pourra être lancée d'ici mi-février. Réunion à prévoir pour choix des panneaux
Contentieux école	Réunion pour préparer les dires pour l'avocat prévue le 31/01

Questions abordées au tour de table :

- Commission bâtiment : M. MOSSUZ est revenu sur le tableau des travaux qui a été transmis à l'ensemble des élus. Il souhaite savoir quelles sont les dépenses engagées, quel est le montant, pourquoi et pour qui. M. GEVAUX l'informe que ce tableau a été réalisé pour répartir les tâches entre les membres de la commission en vue d'une estimation des coûts.
- Commission finances : M SINTES demande aux responsables de commission de communiquer les dépenses qui doivent être inscrites au budget avant la fin du mois de février.

2) Demande de subvention pour la conservation des archives

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'une subvention peut être sollicitée au conseil départemental pour la conservation des archives publiques. Le département peut subventionner jusqu'à 50% du montant HT de l'acquisition du matériel et mobilier nécessaires à la conservation. Nous avons reçu les devis suivants pour 2 armoires fortes et une armoire ignifugée :

- Entreprise Bouvier Sécurité : 14 129.30 € HT
- Coffre-fort Pro : 10 077.00 € HT

Au vu des devis, il est décidé d'acheter une armoire ignifugée et 2 armoires simples.

M. SINTES doit se rapprocher de l'entreprise BOUVIER pour obtenir un nouveau devis.

Mme CASASSUS interroge sur la possibilité légale de remplacer ces archives par une version numérique. Mme le Maire va se renseigner sur cette possibilité.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de solliciter la subvention.

3) Modification de la délibération n° 202143 – autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Mme le Maire informe le conseil municipal que la délibération N°202143 contient une erreur signalée par les services préfectoraux. En effet, l'ouverture de crédits anticipés ne peut s'effectuer que sur le quart des crédits de dépenses d'investissement du budget primitif, non compris les restes à réaliser. Il convient donc de reprendre la délibération en réduisant les ouvertures de crédits possibles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Budget 2021	25%
21	238 290.00 €	59 572.50 €
23	519 679.75 €	129 919.94 €
TOTAL	757 969.75 €	189 492.44 €

4) Achat d'un tracteur

M. LAYAT fait part au conseil municipal du souhait de la commission « aménagement et travaux » de changer le petit tracteur. En effet, celui-ci, depuis le début de la saison hivernale, est régulièrement en panne. Le tracteur a actuellement 5 000h mais du fait qu'il y avait un chargeur dessus, les heures d'utilisation sont multipliées par 1.5.

Un devis d'un montant de 97 920 € HT a été transmis par l'entreprise PONCET pour un tracteur de 100cv avec une fourche et une plaque SETRA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte que la commission établisse un cahier des charges pour un appel d'offre.

5) Choix du projet d'aménagement du Chef lieu

Madame le Maire rappelle la réunion de travail du 11 janvier où il a été débattu les 2 projets à savoir déplacer l'école à la fruitière ou laisser l'école au même endroit et déplacer la mairie (orientation présentée par le CAUE). Elle rappelle également, que le fait de déplacer l'école, cela nécessitera une révision du PLU et remettra en question le droit de préemption.

Mme CASASSUS souhaite que le projet soit soumis à la population avant de décider.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de choisir l'orientation du CAUE (12 voix pour, 3 voix contre (Mmes CASASSUS, CHATEL LOUROZ et M. MOSSUZ).

6) Ressources humaines : embauche d'une personne en CDD pour renforcer l'effectif à la cantine et remplacer Mme NOEL qui prend un congé maternité

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison de l'arrêt maladie de Mme MELLUL Pamela, nous avons demandé à l'agence d'intérim de nous trouver une personne jusqu'au 2 février inclus. Il s'agit de Mme TRONCIN Laurine. Cette personne étant titulaire d'un CAP petite enfance, nous lui avons proposé de l'embaucher pour renforcer l'équipe de la cantine et continuer sur le remplacement de Mme NOEL Mélanie qui part en congés maternité à compter du 17 avril.

Cette décision a été transmise par Mme TRONCIN à l'agence d'intérim qui nous a informé que les conditions commerciales de l'intérim prévoient une période minimale en intérim à savoir 480h.

Mme le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord de prolonger le contrat en intérim de Mme TRONCIN jusqu'à expiration des 480h et de l'embaucher ensuite pour remplacer Mme NOEL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme le Maire.

7) Divers

- 1) Mme le Maire fait part au conseil municipal que le poste d'agent technique a été publié suite au départ de M. HOARAU David.
- 2) La réunion avec le personnel de la cantine et du ménage a eu lieu le 15 janvier.
- 3) Mme le Maire informe le conseil municipal du départ de M. HOARAU Yannis au 1^{er} mai. M. Mariotti pense qu'il sera difficile de retrouver une personne aussi polyvalente et qu'une seule personne ne suffira certainement pas pour le remplacement de ce dernier, en prenant en exemple le fonctionnement des autres communes de même taille dans le secteur. Une réunion de la commission ressources humaines doit être faite pour revenir et réfléchir aux différents problèmes de personnels rencontrés
- 4) Mme CASASSUS interpelle Mme le Maire sur ses récentes prises de positions publiques lors de manifestations hors de la commune, arborant l'écharpe tricolore. Elle déplore la non consultation du conseil municipal sur ces engagements personnels. Après quelques échanges avec Mme le Maire sur la légalité de ces interventions et avec M. MOREL sur la validité de ces allégations, Mme CASASSUS s'engage à communiquer cet article de loi au conseil.